

CONSUMMATEUR OCCASIONNEL

Par Profil supprimé Postée le 20/06/2011 21:23

Bonjour,

Tout d'abord, je tiens à vous féliciter pour la qualité de votre site.

J'aurai aimé savoir à partir de quelle consommation de cannabis peut-on se qualifier de consommateur occasionnel?: par exemple l'équivalent d'un ou deux joints par mois répartis en moyenne tous les quinze jours ou par semaine est-on considéré comme fumeur régulier?

Vous remerciant par avance pour votre réponse

Bien Cordialement

Mise en ligne le 21/06/2011

Bonjour,

On ne peut pas qualifier votre consommation de "régulière". L'usage régulier de cannabis se définit comme avoir consommé ce produit au moins 10 fois au cours des 30 derniers jours. Votre consommation semble plutôt occasionnelle.

Toutefois, plus que la régularité ou la répétition de vos consommations, il serait intéressant de repérer dans quelles circonstances ou contextes se produisent elles. Que ce soit dans un cadre festif ou pour vous apaiser ou vous détendre, il faut toujours être vigilant à la relation que vous entretenez avec ce produit. Il y a toujours un risque de glisser d'une consommation occasionnelle vers une consommation plus régulière, particulièrement lorsque vous traversez ou vivez une période de stress par exemple, que ce soit dans votre vie amicale, amoureuse ou professionnelle.

Si vous souhaitez aborder le sujet de vive voix, ou tout simplement échanger autour de votre consommation et de vos questions, vous pouvez nous appeler au 0 800 23 13 13 (appel gratuit et anonyme depuis un poste fixe 7j/7 de 8h à 2h).

Cordialement
